CONSEIL DE L'EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Original : anglais

MED-27(2026)Inf3
Strasbourg, 13 novembre 2026

Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation

27e session

« Donner les moyens d'agir aux professionnel·les de l'éducation pour une Europe démocratique à l'ère du numérique »

Podgorica (Monténégro), 3 et 4 décembre 2026

NOTE D'INFORMATION n° 3

Déroulement des travaux – Programme, liste des intervenant·es, interprétation, documents et adoption de la Résolution ministérielle

I. OBJET DE LA PRÉSENTE NOTE

1. La présente note d'information est la troisième et dernière d'une série adressée aux délégations en vue de la 27e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation. Elle expose les modalités de déroulement des travaux : le programme, la présidence des séances, la liste des intervenant·es et leur temps de parole, les modalités linguistiques, les documents de la conférence, la procédure d'adoption de la Résolution ministérielle, le lancement des trois initiatives stratégiques et le suivi.

2. Elle complète la note d'information n° 1 (MED-27(2026)Inf1), relative à l'invitation, à la composition des délégations et à l'inscription, ainsi que la note d'information n° 2 (MED-27(2026)Inf2), relative aux dispositions pratiques et logistiques.

II. PROGRAMME

La Conférence est précédée d'une séance plénière du Comité directeur de l'éducation (CDEDU) dans l'après-midi du mercredi 2 décembre 2026 et de l'Échange de haut niveau pré-ministériel avec les parties prenantes du secteur de l'éducation dans la matinée du jeudi 3 décembre 2026. La 27e session proprement dite s'ouvre à 16 h 00 le 3 décembre et se clôt à 13 h 15 le 4 décembre.

Horaire	Point
Mercredi 2 décembre 2026	
14 h – 19 h	Retrait des badges — hall principal de l'hôtel Hilton
16 h – 19 h	Séance plénière du CDEDU – Lieu : hôtel Hilton
À partir de 19h	Soirée libre
Jeudi 3 décembre 2026	
8 h – 9 h	Retrait des badges — hall principal de l'hôtel Hilton
9 h – 12 h 45	Échange de haut niveau pré-ministériel avec les parties prenantes du secteur de l'éducation
12 h 45 – 15 h 45	Déjeuner de réseautage · restaurant principal de l'hôtel Hilton
13 h 30 – 15 h 30	Retrait des badges — hall principal de l'hôtel Hilton
16 h – 16 h 15	Ouverture de la Conférence — mot de bienvenue de la ministre de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro, allocution du Secrétaire Général, adoption de l'ordre du jour
16 h 15 – 17 h 30	Session ministérielle — Donner les moyens d'agir aux professionnel·les de l'éducation pour une Europe démocratique à l'ère du numérique – Remarques introductives des ministres
17 h 30 – 18 h 45	Débat thématique ministériel : Mobilisations étudiantes et participation démocratique
18 h 45 – 18 h 50	Photo de famille
18 h 50 – 19 h 15	Point presse avec le Secrétaire Général et la ministre de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro
19 h 30	Départ en bus pour le dîner officiel (chef·fes de délégation) — organisé par la ministre de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro Dîner informel à l'hôtel Hilton (autres participant·es), organisé par la ministre de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro
Vendredi 4 décembre 2026	
8 h – 9 h	Retrait des badges — hall principal de l'hôtel Hilton
9 h – 9 h 45	Table ronde : Session thématique I — Les professionnel·les de l'éducation, bâtisseurs d'une culture de la démocratie
9 h 45 – 10 h 30	Table ronde : Session thématique II — L'avenir de la profession enseignante à l'ère du numérique
10 h 30 – 11 h	Pause-café
11 h – 11 h 45	Table ronde : Session thématique III — Garantir la liberté académique
11 h 45 – 12 h 30	Session ministérielle : L'agenda des Nations Unies pour l'après-2030 — Vers un engagement européen partagé
12 h 30 – 13 h	Séance ministérielle : adoption de la Résolution ministérielle et allocutions de clôture

3. Les séances débuteront à l'heure. Compte tenu de la densité du programme, la présidence veillera strictement au respect des horaires.

III. PRÉSIDENCE DE LA CONFÉRENCE

4. La Conférence est présidée par la ministre de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro, dans le cadre de la présidence monténégrine du Comité des Ministres.

5. L'ordre du jour est adopté à l'ouverture de la Conférence et deux vice-président·es sont également élu·es. La présidence dirige les débats, accorde et retire la parole, et statue sur les rappels au règlement.

6. Le débat d'actualité invitera des représentant·es de l'OBESSU et de l'ESU à ouvrir le débat ;

7. Les tables rondes thématiques seront introduites par 2 ou 3 ministres, puis la parole sera donnée à l'ensemble des participant·es.

IV. LISTE DES ORATRICES ET ORATEURS ET DÉROULEMENT DES DÉBATS

Établissement de la liste

8. Les chef·fes de délégation ont indiqué, dans la rubrique « Demande de parole » du formulaire d'inscription en ligne, les séances auxquelles elles et ils souhaitaient intervenir ainsi que leur ordre de priorité. Le Secrétariat établit la liste des oratrices et orateurs pour chaque séance sur cette base, en donnant la priorité aux délégations conduites par des ministres, conformément à la pratique établie. Les demandes doivent être envoyées à DGII.CDEDU@coe.int.

9. Le débat thématique sur les mobilisations étudiantes et la participation démocratique sera ouvert par des représentant·es des élèves du secondaire et des étudiant·es, puis se poursuivra par un débat ouvert.

10. La liste des oratrices et orateurs pour chaque séance sera communiquée aux délégations le vendredi 27 novembre 2026 et sera également disponible au bureau d'inscription.

Temps de parole

11. Le temps de parole est limité à trois minutes maximum par délégation et par séance. Cette limite est indicative et dépend du nombre de délégations ainsi que de la durée des séances thématiques ; la présidence veillera à son respect. Les délégations sont invitées à préparer leurs interventions en conséquence et à se concentrer sur un ou deux points de fond plutôt que de faire une déclaration générale.

12. Les représentant·es des organes et organisations participants, ainsi que les observateurs et observatrices, peuvent prendre la parole à l'invitation de la présidence, après les délégations nationales et sous réserve du temps disponible.

Déclarations écrites

13. Les délégations qui ne peuvent pas prendre la parole ou qui souhaitent développer davantage leur position peuvent envoyer une déclaration écrite à DGII.CDEDU@coe.int d'ici au vendredi 20 novembre 2026.

14. La Conférence n'est pas une séance de négociation au sens habituel du terme : le contenu de la Résolution ministérielle est arrêté à l'avance, comme indiqué à la section VI ci-dessous. Les débats ministériels ont pour objet de définir les orientations politiques, de partager les expériences nationales et de déterminer les priorités des futurs travaux au niveau européen.

V. LANGUES ET INTERPRÉTATION

15. Les langues de travail de la Conférence sont l'anglais, le français, l'allemand et l'italien, l'espagnol passif (c'est-à-dire que les discours/interventions prononcés en espagnol seront interprétés en anglais, français, allemand, italien et turc, mais que les discours/interventions prononcés en anglais, français, allemand, italien et turc ne seront pas interprétés en espagnol) et le turc.

16. Tous les documents de la conférence sont disponibles en anglais et en français.

VI. DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE

17. Les documents de la session sont disponibles au moyen d'un code QR figurant sur la page de la conférence du site web de l'éducation du Conseil de l'Europe.

Référence	Document
MED-27(2026)01	Note conceptuelle — Donner les moyens d'agir aux professionnel·les de l'éducation pour une Europe démocratique à l'ère du numérique
MED-27(2026)02	Ordre du jour de la conférence
MED-27(2026)06	Projet de Résolution ministérielle
MED-27(2026)03	Document de discussion — Sous-thème 1 : Les professionnel·les de l'éducation, bâtisseurs d'une culture de la démocratie
MED-27(2026)04	Document de discussion — Sous-thème 2 : L'avenir de la profession enseignante à l'ère du numérique
MED-27(2026)05	Document de discussion — Sous-thème 3 : Garantir la liberté académique
MED-27(2026)06-a	Examen à mi-parcours de la Stratégie en matière d'éducation 2024-2030 « Priorité aux apprenants»
MED-27(2026)10rev	Rapport sur les protections juridiques de la liberté académique et sur la faisabilité d'une convention du Conseil de l'Europe sur la liberté académique
MED-27(2026)09rev	Livre blanc sur l'avenir du personnel enseignant et de la profession enseignante
MED-27(2026)08	Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté — document de présentation
MED-27(2026)Inf1 à Inf3	Notes d'information n° 1 à 3

18. Les délégations sont invitées à consulter les documents sous forme électronique

VII. ADOPTION DE LA RÉSOLUTION MINISTÉRIELLE

Préparation du texte

19. Le projet de Résolution ministérielle a été préparé par le Secrétariat sous la direction du Groupe préparatoire et du Comité directeur de l'éducation (CDEDU) et a fait l'objet de consultations successives avec les délégations. Il a été envoyé aux déléguées et délégués le 5 novembre 2026. Il s'articule autour du thème général et des trois sous-thèmes.

Adoption

20. La Résolution est adoptée par les ministres de l'Éducation des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que par le Saint-Siège et le Kazakhstan en tant que Parties à la Convention culturelle européenne, par consensus, conformément à la pratique de la Conférence permanente.

21. Au cours des 45 minutes prévues, la présidence présentera le texte, tel qu'il a été négocié et finalisé par le Comité directeur de l'éducation le 2 décembre (réunion du CDEDU), et le soumettra à la Conférence pour adoption. Aucun amendement ne peut être proposé depuis la salle.

22. Une délégation qui ne serait pas en mesure de se rallier au consensus peut faire une déclaration ou formuler une réserve, qui sera consignée dans le compte rendu des travaux. Les modalités précises suivent la pratique de la Conférence permanente et seront rappelées par la présidence.

VIII. LANCEMENT DES TROIS INITIATIVES STRATÉGIQUES

23. Au cours de la Conférence, trois initiatives du Conseil de l'Europe seront lancées :

- l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté (EEEC), qui rassemble près de trente ans de travaux du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique sous la forme d'un ensemble de principes, d'un cadre de qualité et d'un mécanisme de coopération ;
- le Livre blanc sur l'avenir des enseignant·es et de la profession enseignante, qui expose une vision européenne commune de la profession et examine les effets des technologies numériques, y compris de l'intelligence artificielle, sur l'enseignement ;
- les travaux en vue de la consolidation d'un cadre européen pour la liberté académique.

IX. COMPTE RENDU DES TRAVAUX, COMMUNICATION ET SUIVI

24. Le Secrétariat préparera un rapport de synthèse qui sera soumis au Comité des Ministres et comprendra la Résolution ministérielle telle qu'adoptée, un résumé des débats et la liste des participant·es. Il sera diffusé aux délégations et publié sur la page de la conférence dans les semaines suivant la session.

25. Le suivi de la Résolution sera assuré par le Comité directeur de l'éducation (CDEDU) dans le cadre de son programme d'activités, conformément à un mandat donné par le Comité des Ministres.

26. Une invitation à accueillir la 28e Session pourrait être lancée à la clôture de la Conférence.

X. RÉCAPITULATIF DES ÉCHÉANCES

Date	Action	Canal
Vendredi 20 novembre 2026	Textes des interventions destinés aux interprètes ; interventions écrites à diffuser	Courriel au Secrétariat
Vendredi 27 novembre 2026	Diffusion du programme final et de la liste des oratrices et orateurs	Courriel aux délégations
3 et 4 décembre 2026	Remise des textes des interventions au bureau des interprètes, au moins 30 minutes avant chaque séance	Sur place

XI. CONTACTS

27. Toute correspondance concernant la conduite des travaux doit être adressée à DGII.CDEDU@coe.int.

M. Villano QIRIAZI Chef du Service de l'éducation Secrétaire de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex	Mme Sarah Keating Cheffe de division, coordinatrice de la conférence Mme Catherine Guerrero Secrétaire du Comité directeur de l'éducation (CDEDU) Mme Mireille Wendling Assistante
Prof. Dr **Anđela Jakšić-Stojanović** Ministère hôte Ministère de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation du Monténégro Mme Nataša **PERIĆ** Conseillère principale pour la coopération internationale Bureau des services éducatifs Ministère de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation Contact : natasa.peric@zzs.gov.me	Page web de la conférence https://www.coe.int/en/web/education/27th-session-standing-conference-of-ministers-of-education